

19 avr 2013 -18:56

Appartient à Conseil des ministres du 19 avril 2013

Assentiment à l'Accord sur le transport aérien entre le Canada et l'Union européenne

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord sur le transport aérien entre le Canada et la Communauté européenne et ses Etats membres*.

Il s'agit d'un accord global qui remplace les accords bilatéraux conclus entre les Etats membres et le Canada, dont l'accord aérien bilatéral Belgique-Canada datant de 1986. L'accord vise à supprimer toutes les dispositions des accords bilatéraux qui limitaient les droits des transporteurs aériens de l'Union Européenne et du Canada dans l'exploitation des services aériens.

** fait à Bruxelles le 17 décembre 2009.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>